



DELEGATION CENTRALE MGEN

Action Sanitaire et Sociale

3, Rue de l'Arrivée B.P. 201 75749 PARIS CEDEX 15

Tél. Fax : 01 45 38 71 07

cfdtmgen@infonie.fr

<http://www.cfdt-mgen.org/>

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DU 23 NOVEMBRE 2007

Suite à nos nombreuses réclamations, l'employeur a enfin prévu deux dates consacrées au secteur sanitaire et social, le 23/11 et le 4/12.

L'ordre du jour était le suivant :

- Evolution du dispositif de Prévoyance concernant les salariés de MGEN Action Sanitaire et Sociale
 - Prime décentralisée
 - Participation de l'employeur à la cotisation MGEN pour les salariés Action Sanitaire et Sociale.
- A. Hernandez rappelle que cette séance se situe dans la continuité de la NAO 2007 (Négociation Annuelle Obligatoire).

Au tour de table, la CFDT rappelle les points suivants :

- Négociation sur le **chèque transport**. Il s'agit d'un décret de décembre 2006, comment l'appliquer à la MGEN ?
- **GPEC** (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences). La loi de modernisation sociale date de 91. Il faudrait aboutir à un accord GPEC sur le secteur FEHAP. **Il ne suffit pas de la faire figurer dans tous les projets d'établissement, il est indispensable que cela se traduise par des mesures concrètes.**
- **Ordre des kinés. 90% des kinés ont signé la pétition CFDT.** La MGEN refuse toujours de prendre en charge cette cotisation. Pourrait-elle au moins intervenir auprès de l'Ordre pour que la cotisation des salariés soit moindre, puisque la MGEN se targue d'être présente partout et d'avoir un certain poids !
- Point sur la situation à la FEHAP concernant les **responsables et cadres de soins**.
- Négociation sur la **convention collective des médecins des centres de santé**.
- Ouverture d'une négociation spécifique sur les conditions du **transfert St Jean d'Aulps/Evian**.
- Remplacement des élus. M. Garcia en son temps avait promis une solution avant la fin de l'année, mais il n'avait pas précisé laquelle, nous sommes toujours en attente.
- **RTT**. Dans certains établissements, les jours RTT pouvaient être pris en ½ journée, ce qui arrangeait le salarié et le fonctionnement du service. **Certains directeurs** (comme à Trois-Epis) viennent de sortir une note de service prétextant que l'accord parle de jours et non de jours fractionnés, par conséquent

les jours RTT devront être pris seulement en jours entiers ! Jusqu'où ira-t-on dans l'absurde ?

REPONSES de l'employeur:

A. Hernandez annonce d'emblée l'ouverture de la NAO 2008 le 4 décembre.

Ordre des kinés : ce n'est pas à l'employeur d'intervenir. La solution appartient aux kinés eux-mêmes.

Remplacement des élus : il faudrait faire une mutualisation mais les ARH ne veulent pas payer pour des établissements qui ne relèvent pas de leur secteur.

Ensuite M. Tranchat dresse la situation générale des établissements. C'est plutôt un état catastrophe : incertitude sur l'avenir, précarité, dégradation des conditions, en attente des différentes mesures et décrets qui évoluent très vite ces derniers temps. Les conventions tripartites des EHPAD arrivent à échéance, les futurs moyens seront sans doute revus à la baisse. Le dossier St Jean d'Aulps/Evian est à l'étude. La situation étant différente par rapport à avril 2006, les dispositions le seront aussi.

A. Hernandez revient sur la menace quant à l'avenir, la question se pose : la MGEN doit-elle garder ses établissements ?

COMMENTAIRES :

La CFDT s'interroge sur le 4 décembre : pourquoi ouvrir ce jour la NAO ? Que devient la négociation sur le secteur Action Sanitaire et Sociale ? **Il n'y a pas eu de négociation depuis janvier, la moindre des choses est de prendre le temps de s'y consacrer sérieusement !!!**

ORDRE DU JOUR :

PREVOYANCE : les résultats sont catastrophiques. La prévoyance est déficitaire de manière importante sur le secteur Action Sanitaire et Sociale. Les assureurs ne suivent plus. La MGEN a été mise en demeure de négocier un nouveau contrat. Elle a abouti à un compromis : franchise de 60 jours payée par l'employeur et une augmentation de cotisation à hauteur de 10% sur deux ans sur le risque invalidité. Ça représente un surcoût de 617 000 € pour l'employeur. Ce montant n'est pas encore prévu dans les budgets puisqu'ils étaient déjà partis. L'incidence sera difficile à prévoir mais il ne faut pas compter sur les ARH. Les établissements devront gérer ça avec leur budget. Peut-être les congés maladie ne seront pas remplacés pour épouser l'ardoise.

Sur ce sujet, les CE se sont prononcés favorablement puisque l'incidence est moindre pour les salariés et qu'il est indispensable qu'il y ait un système de prévoyance. **La CFDT dénonce qu'une fois de plus nous soyons mis au pied du mur.** Bien sûr il doit y avoir un accord pour la prévoyance. Mais la MGEN a négocié seule et les Organisations Syndicales n'ont pas été concertées.

PRIME : la MGEN reste sur ses positions. La prime est une prime pour récompenser le présentisme, donc pas question de bouger. Pour 2008, l'employeur prévoit de proposer une prime tenant compte de l'évaluation et de la performance.

La CFDT présente ses revendications :

- Versement trimestriel ou semestriel (en juin et novembre).
- Intégration des indemnités journalières dans le calcul de la prime pour les salariés en accident du travail ou de trajet, et maladie professionnelle.

- Si l'absentéisme devait toujours être pris en compte, décompte des absences en 140ème et non en 60ème.
- Non prise en compte des temps d'hospitalisation.
- Possibilité d'intégrer une partie de la prime dans le salaire mensuel.
- Nous demandons également que sur la feuille de paie apparaisse de façon distincte le montant de la prime décentralisée relatif au 5% du salaire brut et le montant versé concernant le reliquat reversé uniformément entre les salariés sans absence décomptée.

Nous ne comprenons pas l'immobilisme de la MGEN sur ce sujet. A chaque négociation, elle nous oppose le coût. La prime est bien la seule partie qui ne coûte rien. Le fait de ne rien céder est assimilé par les salariés à un chantage sur leur prime. Par ailleurs, il est hors de question d'accéder à la demande de la MGEN d'aller sur une prime au mérite.

COTISATION MGEN : l'employeur avait envisagé une discussion sur la prise en charge partielle par l'employeur de la cotisation MGEN sur le secteur Action Sanitaire et Sociale. Ce n'est plus à l'ordre du jour en raison du surcoût occasionné par la prévoyance.

La CFDT rappelle que l'employeur s'était engagé sur ce sujet en janvier. Si elle n'avait pas laissé tomber la négociation Action Sanitaire et Sociale, ce serait probablement chose faite aujourd'hui. Le risque est le départ massif des adhérents. Ce n'est pas comme ça que la MGEN va renforcer l'adhésion comme elle le souhaitait.

CONCLUSION CFDT :

On a perdu une matinée pour rien. Dès le départ, l'employeur avait décidé de ne rien lâcher. Il commence par nous donner une vision misérabiliste et catastrophique de la situation. La prévoyance coûte tellement cher que rien d'autre n'est possible. L'employeur nous culpabilise de demander davantage au risque de mettre en péril les établissements. Quant à la prime, c'est la carotte pour que les salariés ne soient pas trop absents ! Ils sont tellement profiteurs du système qu'il faut trouver un moyen de les empêcher d'être trop longtemps malades. Nous ressortons de cette séance écoeurés. La MGEN se moque éperdument des salariés et des Organisations Syndicales. Elle dit nous écouter mais elle ne nous entend pas. Le dialogue social est plus que dégradé et nous devons envisager les suites à donner.

Alain CHARRAS, Délégué central UES MGEN
Pascale SPLAWSKI, Déléguée Centrale M.G.E.N. Action Sanitaire et Sociale, 06 80 67 36 46
Gilles FOUACHE, Délégué Central Cadre M.G.E.N. Action Sanitaire et Sociale, 06 99 16 16 37